

L'OYONNAXIENNE	1
Origines	1
Fondation	1
Les Applications Oyonnaxiennes	2
Intervention et ambitions de Petitcollin	3
Sources documentaires	6

L'OYONNAXIENNE

Origines

A la fin du 19^e siècle, Oyonnax était devenu un important centre de consommation de celluloïd, le plus important en France, grâce principalement à la fabrication des peignes et ornements de coiffure. Cette fabrication était essentiellement assurée par de petites entreprises familiales qui se fournissaient en matières premières (feuilles, plaques, tubes) auprès des grosses sociétés productrices françaises (Compagnie Française du Celluloïd, Société Générale pour la fabrication des matières plastiques), allemande (Société Rhénane), anglaise (British Xylonite) ou par l'intermédiaire de grossistes comme la Société Neumann et Marx.

En décembre 1899, ces sociétés s'entendent entre elles pour relever brusquement ensemble le prix du celluloïd : de 5,5 F le kilogramme, il passe à 7,5 F. Le coup est dur et les conséquences graves pour Oyonnax dont les artisans avaient su créer et développer un marché important à l'exportation. Première conséquence : le marché américain est définitivement perdu.

La seconde conséquence est d'ouvrir les yeux des Oyonnaxiens sur la fragilité de leur industrie, morcelée pour l'essentiel en un grand nombre de petites sociétés sans poids économique suffisant pour peser sur les producteurs de celluloïd. Au cours d'une réunion des fabricants à la Grande Vapeur, l'idée germe de fonder à Oyonnax une société de production de celluloïd sous une forme coopérative, dont le rôle serait aussi de "faire le barème".

Tous les chroniqueurs soulignent l'enthousiasme qui accueille cette suggestion et la rapidité avec laquelle le capital est souscrit. Les fonds sont réunis après trois heures de porte à porte. Il y a 722 souscripteurs pour un capital social composé de 1.220 actions de 500 F chacune. Sur les quinze membres fondateurs, treize sont des fabricants de peignes, les deux autres sont négociants (en particulier Jules Gustave Convert).

Fondation

La société est fondée le 22 janvier 1900. Elle prend le nom de "L'Oyonnaxienne". L'objet de la nouvelle société est "*la fabrication et la vente de toute matière plastique ou autre, notamment celles imitant l'écaïlle, la corne, l'ambre..., l'obtention, l'achat de tout brevet d'invention se rattachant à cette fabrication. Elle a enfin pour but toute opération se rattachant à cette industrie, mais seulement en ce qui concerne la fabrication des matières premières, toutes autres opérations ne rentrant pas dans cet objet devront être autorisées par l'Assemblée Générale des actionnaires*". Cette création est critiquée, contestée ; le démarrage en sera retardé, mais la société est quand même fondée.

Les Oyonnaxiens vont être assistés, dans la constitution de cette affaire, par un certain Jules Weitz, ingénieur à Lyon : il va aider la société à se constituer, à s'organiser et il lui apportera les éléments techniques dont elle a besoin pour démarrer la production de nitrocellulose et de celluloïd. Jules Weitz avait déjà envisagé de monter pour son compte une fabrique de celluloïd à Oyonnax. Dans ce but, il avait fait appel aux frères Schmerber, ceux-là même qui avaient démarré la fabrication de la nitrocellulose et du celluloïd à l'usine de Stains de la Compagnie Française du Celluloïd. Weitz apporte gracieusement ses projets. Le procédé est donc directement inspiré de celui de la Compagnie Française du Celluloïd

L'usine est construite à Oyonnax. Elle fabrique son acide nitrique par action de l'acide sulfurique sur le nitrate de soude (et s'équipera avec un procédé Valentiner), sa nitrocellulose selon la technique en pots et le celluloïd par mélange de la nitrocellulose et du camphre, selon le procédé classique. De plus, elle s'équipe pour recycler les déchets, une opération économiquement très profitable. La production débute en janvier 1902 (1.500 kg) ; elle est de 3500 kg en février pour atteindre le régime de 300 kg/jour. Elle passe à 1.000 kg/jour en 1906, 1.500 en 1910, 2.500 en 1913. Le développement apparaît assez harmonieux.

A l'origine, le président est Joseph Maissiat. Jules Weitz lui succède jusqu'en 1912. A cette date, il est remplacé, en titre, par Louis Bollé, industriel à Oyonnax, maire de la ville et conseiller général de l'Ain.

Les Applications Oyonnaxiennes

Cette même année est fondée, le 9 juin 1912, une société de fabrications d'objets en celluloïd sous la raison sociale "Les Applications Oyonnaxiennes", au capital de 500.000 F. Le fondateur est Louis Bollé qui en devient le président. Ses administrateurs – du moins ceux mentionnés lors de la constitution de la société – sont des industriels d'Oyonnax, dont certains ont participé à la fondation de L'Oyonnaxienne, auxquels s'est joint Edouard Weitz, fils de Jules, qu'on retrouvera plus tard à L'Oyonnaxienne. L'intégralité du capital est apportée en numéraire par les 176 souscripteurs, personnes physiques ou morales.

Si la fondation d'une société de fabrication d'objets en celluloïd entre Oyonnaxiens n'a rien d'étonnant – car on en voit beaucoup, dans la région, qui se font et se défont –, celle-ci présente cependant un caractère particulier dans la mesure où Louis Bollé – et probablement beaucoup d'autres souscripteurs – sont également actionnaires de L'Oyonnaxienne, transformateurs eux-mêmes du celluloïd, donc tout à la fois clients, fournisseurs et concurrents. Ils apparaissent, de toute façon, juges et parties.

La société ne semble pas affectée par la crise qui, dès 1911, touche la plupart des fabricants de celluloïd. Pourtant les difficultés arrivent, mais avec un certain retard. Dans le courant de 1913, les ventes ne suivent plus une production qu'on avait poussée quelques mois auparavant en créant une équipe de nuit : elles sont devenues presque nulles. Cette baisse d'activité semble être liée aux campagnes de dénigrement du celluloïd en raison de son inflammabilité. C'est l'époque où les Oyonnaxiens ont recours à Trillat, expert à Paris et à Bussy, pharmacien d'Oyonnax, pour défendre le celluloïd, un celluloïd indispensable à leur subsistance même s'il les brûle, eux aussi. Pour rétablir ou tout au moins améliorer la situation financière, il est décidé de revenir à l'horaire normal et de procéder à certains licenciements. S'ensuit un sévère bras de fer entre les ouvriers et la direction, une longue grève de cent jours et "*une déplorable répercussion sur la marche de l'usine jusqu'en 1920*".

Au niveau de la production, nous disposons de chiffres partiels, cités par Louis Bollé lui-même :

1908	277.864 kg	par jour 926 kg
1910	459.023 kg	par jour 1.530 kg
1912	568.884 kg	par jour 1.890 kg
1919	293.475 kg	par jour 985 kg
1920	480.854 kg	par jour 1600 kg
1925		par jour 2.000kg (pointe à 2.200 kg)

L'Oyonnaxienne participe à la recherche d'une solution alternative à ce celluloïd dont la réputation devient calamiteuse et que les législations, surtout la législation française, corsètent de règlements contraignants. Il y a l'acétate de cellulose et la caséine. L'existence d'un brevet, déposé en 1911 par la société, sur la fabrication de l'acétate de cellulose par une méthode censée éviter l'étape

coûteuse de la synthèse de l'anhydride acétique témoigne de la préoccupation de L'Oyonnaxienne de suivre le progrès technique en recherchant des solutions économiques à sa portée. Le brevet est unique et le procédé sans espoir. On développera plus tard, difficilement semble-t-il, un acétate de cellulose, "l'Oyocétyl", sous forme de demi-produits (plaques essentiellement), moulés à partir de l'acétate de cellulose en flocons de Rhône-Poulenc.

En 1913, Louis Bollé participe à une mission en Allemagne, organisée par le ministère de l'Intérieur. Il y découvre l'intérêt de la caséine. La société développe "l'Oyogalithe", dépose plusieurs brevets, adapte la technique de tranchage du celluloïd, une nouveauté pour le travail de la caséine durcie. Pour garantir sa production en qualité et en quantité, elle installe dans les Charentes, à Aiguefeuille, une usine pour le séchage de la caillebotte, peut-être à la suite des déboires qu'elle a encourus avec ses fournisseurs de matière première (en particulier avec les Etablissements Luville). Mais le conseil d'administration constate douze ans plus tard avec regrets "*que les fabricants de notre cité n'ont pas pu, pas su ou pas voulu, tirer parti de ce nouveau produit, vulgarisé par L'Oyonnaxienne et copié plus tard par les autres compagnies*". En 1928, la production de caséine durcie est quand même de 2 tonnes/jour.

En ce qui concerne le camphre, elle participe, dans le courant des années 20, à la création d'un syndicat constitué par des sociétés de celluloïd. Mais elle n'entreprend pas d'action personnelle indépendante dans ce domaine.

Lors de l'assemblée générale du 29 mars 1925 qui célèbre le 25^e anniversaire de L'Oyonnaxienne, le conseil se félicite du chemin parcouru : "*Notre Société est en bonne place, elle suit sa marche vers l'idéal que ses fondateurs voulaient atteindre, et s'il nous était donné de nous retrouver tous ici dans 25 ans, nous pourrions encore constater le chemin parcouru*".

Intervention et ambitions de Petitcollin

Il est vrai qu'en 1925, L'Oyonnaxienne occupe la troisième position derrière la Société Industrielle de Matières Plastiques (future Société Nobel) et la nouvelle Compagnie du Celluloïd. Mais les nuages s'amoncellent. Déjà, la situation de la société sœur, Les Applications Oyonnaxiennes, n'étant pas bonne, celle-ci est absorbée par L'Oyonnaxienne contre une somme de 186.000 F, couverte par une augmentation de capital correspondante, à charge pour L'Oyonnaxienne d'apurer le passif : les Applications Oyonnaxiennes sont dissoutes le 15 avril 1925, et liquidées.

Si l'exercice financier de 1925 est encore particulièrement favorable avec un bénéfice avant impôts de 1.645.148 F, les suivants s'effondrent : 577.600 F en 1926, 327.705 F en 1927. A partir de 1926, "*l'usine marche au ralenti, chômant plusieurs jours par semaine*". Le bilan de 1928 accuse un déficit de 598.000 F.

La situation est donc très mauvaise (comme elle l'est à la même époque à la Société Industrielle des Matières Plastiques), mais la société intéresse quelqu'un, Gustave Petitcollin, président et administrateur délégué de la toute nouvelle Compagnie du Celluloïd-Petitcollin-Oyonnaxienne (qui, elle, continue à être bénéficiaire). Il le fait savoir et propose une association. Selon Petitcollin lui-même, ce sont les administrateurs de L'Oyonnaxienne qui lui ont demandé de "*discuter virilement*" des conditions d'une fusion avec son groupe.

Pour persuader les porteurs de parts de L'Oyonnaxienne et à la suite de deux assemblées générales qui ne semblent pas les avoir entièrement convaincus, Petitcollin fait sa publicité lui-même. Dans une réunion tenue au Tivoli, à Oyonnax, il s'adresse aux Oyonnaxiens, le 11 juin 1928, pour "*une entente avec L'Oyonnaxienne pour le développement d'Oyonnax*". Le texte est publié aux Editions Reine sous la forme d'une plaquette de sept pages, destinée d'évidence à une large diffusion. C'est littéralement un document extraordinaire : sous la forme d'un entretien du type, "je pose les questions, je donne les réponses", Petitcollin fait une critique de la gestion de la société et avance sa solution.

Son diagnostic ? L'Oyonnaxienne est "souffrante". Sa "grave maladie" provient "d'une habitation malsaine, de vêtements trop étroits et d'un mauvais régime. Pas de fenêtres sur l'extérieur, mais des portes ouvertes à tout venant, des courants d'air qui balayent les plus beaux projets, et dispersent les meilleures intentions ; des uniformes qui ligotent les plus fidèles serviteurs." Evidemment, "il ne faut pas ajouter foi aux insinuations d'abus et de désordre". Au passage, on n'hésite pas à glisser le mot d'agonie. Mais, lui est avec eux, "un très vieux collègue, fabricant avant de naître, pour l'être jusqu'à la fin." Car, rappelle-t-il, "réfugié ici en 1914, j'y fus accueilli à bras ouverts; depuis je n'ai cessé d'être des vôtres (...) J'ai très fort le sentiment de l'équipe et je suis de la vôtre".

Quels projets propose-t-il ? "Nous sacrifions à la mode, nous rationalisons, nous normalisons (...). Nous vous apportons des moyens de production améliorant le prix et la qualité, générateurs de nouveaux emplois. Nous ferons vivre cette matière admirable qu'est le celluloïd et, auprès de puissants amis qui seront demain nos associés, nous avons contracté une assurance contre une défaillance possible du Celluloïd. L'Ininflammable sera à notre disposition. Nous allons mettre au monde notre Oyocéthyl qui a un parrain, mais pas de père. Nous propagerons notre Oyogalith."

Que deviendra le nom "symbolique" de L'Oyonnaxienne ? "Il figurera dans la raison sociale dont le texte soignera nos intérêts en général. Mais ici, nous n'aurons qu'un étendard. Il n'y aura plus ni Oyonnithe, ni Compagnie du Celluloïd. Je vous l'ai déjà dit, nous traiterons L'Oyonnaxienne comme l'être que l'on aime : nous l'appellerons par son prénom."

Comment seront financés ses projets qui concernent non seulement L'Oyonnaxienne, mais toute la ville d'Oyonnax ? Par émission de titres avec prime, ce qui n'augmentera pas beaucoup le capital social, mais mettra de grosses sommes à la disposition de la société...

Et en conclusion : "C'est ainsi que nous voulons travailler avec vous, dans une intimité constante et une parfaite connaissance de vos besoins, dans le souci ardent de votre prospérité qui se confond étroitement avec la nôtre.

Sans vous, peu à faire ; contre vous, rien ; avec vous, tout.

C'est l'un de vos anciens qui veut travailler avec vous. Il parle au nom et comme Président du Conseil d'Administration et Administrateur délégué de trois Sociétés respectables dont la vie est liée à la vôtre."

En clair, Petitcollin propose une fusion amiable avec son groupe, la Compagnie du Celluloïd-Petitcollin-Oyonnithe.

Discours à la fois sentimental, flagorneur, démagogue, bluffeur, d'un homme madré qui s'appuie cependant sur des réalités, car certaines critiques de Petitcollin étaient fondées. Elles étaient même de notoriété publique. La gestion d'une société où les clients sont actionnaires, voire membres du conseil d'administration, n'est pas chose aisée, chaque client-actionnaire s'autorisant à penser qu'il a des droits prioritaires sur la fourniture de produits en quantité, qualité et prix, et à agir en conséquence. Quant à la gestion financière, on sait, de la bouche de Louis Bollé, que lui-même "établissait ses inventaires en minorant d'une part le prix des marchandises et d'autre part en réduisant arbitrairement le poids des stocks", une comptabilité que d'aucun qualifiera de "squelettique". Le conseil d'administration en tient compte : dans son compte-rendu annuel de l'année 1929, il mentionne tous les efforts effectués pour essayer de restaurer l'équilibre des comptes. A vrai dire, il n'y arrive pas, car, si l'exercice 1929 est légèrement bénéficiaire après un exercice 1928 catastrophique, c'est parce que l'on a vendu du vieux matériel. En réalité, la situation continue à se dégrader. La comptabilité industrielle de 1929 accuse un déficit de 30.000 à 50.000 francs par mois, et le bilan de 1930 se solde par un déficit total de 690.000 francs. "De l'avis de tous, (L'Oyonnaxienne) est dans un état désespéré."

Au niveau de la direction de la société et du conseil d'administration, les propositions de Petitcollin créent de sérieuses tensions, les rapports de force changent. Dans la foulée, Louis Bollé démissionne, non sans tenter un procès à L'Oyonnaxienne et publier une plaquette justifiant toutes

les actions menées au cours de sa carrière professionnelle au bénéfice de l'entreprise. Deux clans s'affrontent pour ou contre la prise de pouvoir de Petitcollin. Mais les tentatives de la défense sont vaines. Malgré une modification des articles du règlement, le groupe Petitcollin profite d'une augmentation de capital, votée le 30 septembre 1930, pour prendre le contrôle de la société. Le 27 décembre 1930, le conseil d'administration décide de nommer administrateur Gustave Petitcollin. Le registre des délibérations est on ne peut plus explicite : *"Il faut observer que selon des renseignements qui lui (lire : au président) ont été donnés par M. Petitcollin, qui est actionnaire, et tant en raison des actions anciennes qu'il possédait ou qu'il a acquises dernièrement, qu'en raison des actions nouvelles qu'il s'est engagé à souscrire, la Compagnie du Celluloïd-Petitcollin-Monville doit se trouver, lorsque l'augmentation de capital en cours sera définitivement réalisée, propriétaire de près de la moitié du capital social. Et il appelle l'attention du Conseil sur les conséquences qui paraissent devoir être tirées de cette situation, en rappelant que le Conseil d'administration dans sa séance de 29 octobre a accepté le principe de la souscription du solde disponible suivant l'augmentation du capital, par la Compagnie du Celluloïd-Petitcollin-Monville et sur la possibilité de réalisation d'un accord avec cette société pour la mise en commun de l'ensemble des ressources industrielles et commerciales. Il conclut, en conséquence, l'opportunité de l'entrée immédiate d'un représentant de la Compagnie du Celluloïd-Petitcollin-Monville au Conseil d'Administration, sans préjuger pour cela des modifications plus profondes qui pourraient être opposées à la composition du Comité lorsque l'augmentation du capital aura été réalisée, afin de permettre au dit Conseil de représenter davantage la composition des différents groupes d'actionnaires. Le Conseil est unanime pour la nomination de M. Petitcollin comme représentant du groupe dont il s'agit."*

Dans la foulée, Petitcollin est nommé administrateur délégué. Sur l'augmentation de capital de 3968 actions décidée le 30 septembre 1930, 3.591 sont souscrites par la Compagnie du Celluloïd-Petitcollin-Monville.

Au début de l'année 1931, l'usine est fermée. Elle ne sera jamais reouverte. Dans le compte rendu annuel de l'assemblée générale de la Compagnie du Celluloïd-Petitcollin-Monville qui s'est tenue le 29 juin 1931, soit quelques mois après la fermeture, on lit : *"À la fin de décembre dernier, notre président a été nommé administrateur délégué de L'Oyonnaxienne en vue d'une unité de Direction laissant aux deux sociétés leur autonomie (...) Notre but est d'unir nos efforts pour le développement de l'industrie française des matières plastiques"*.

Refusant cette fermeture, accusant Petitcollin d'en être responsable, un groupe d'actionnaires se constitue en syndicat de défense de L'Oyonnaxienne. On y trouve divers industriels de la ville regroupés autour de Louis Bollé, président du syndicat.

La suite est une longue agonie, une succession de procès, de plaintes en justice, de bagarres, de médisances ou de calomnies ; on évoque la moralité de Gustave Petitcollin, le rôle ambigu qu'il aurait joué durant la guerre. Pour apprécier le climat régnant à Oyonnax, durant ces années 30, il est plus simple et plus rigoureux de se référer aux attendus du jugement rendu le 28 juillet 1938 par le tribunal de Nantua, appelé à se prononcer sur la dissolution de la société, et du jugement en appel du 22 février 1938, rendu par la cour d'appel de Lyon.

On y apprend qu'à partir de la fermeture, *"les anciens actionnaires groupés dans un syndicat de défense ont engagé la lutte contre les nouveaux et que depuis lors les hostilités n'ont jamais cessé"*. Ces hostilités, ce sont *"des plaintes classées sans suite, incriminant la gestion des administrateurs"*, de nombreuses instances civiles : actions en nullité concernant plusieurs assemblées générales, des actions en référé pour interdire l'exécution de décision prise en assemblée générale. La tension atteint son maximum en 1937, probablement quand se précise la menace de la dissolution de la société. Les assemblées générales *"dégénèrent en bagarres (...), des coups sont échangés (...); certains actionnaires, enfermés dans la salle où se tenait l'Assemblée, ont dû sortir par les fenêtres."* Puis, *"le 29 juin 1937 (date de l'Assemblée qui, probablement, a décidé la dissolution), Weitz, Président du Conseil d'Administration de L'Oyonnaxienne et Demangeon, un des actionnaires du groupe opposé, en sont arrivés, poussés par l'animosité qui est née du différent entre les deux groupes d'actionnaires,*

à exercer l'un contre l'autre des violences que le tribunal correctionnel a sanctionnées pénalement dans son audience du 7 juillet 1938". Le tribunal note que "cette scène de violence a été suivie d'autres plus graves, au cours desquelles les membres du Conseil d'Administration de L'Oyonnaxienne ont été injuriés et menacés jusque dans la rue, par des individus alertés par les membres du syndicat défendeur".

La société est dissoute et liquidée par jugement du 26 juillet 1938 du tribunal de Nantua, confirmé en appel à Lyon le 22 février 1939. On y lit en particulier : "L'introduction du groupe Petitcollin à L'Oyonnaxienne a eu pour résultat d'amener la fermeture de l'usine d'Oyonnax", mais deux pages plus loin : "Il resterait à prouver que tout autre direction que celle de ce groupe (Petitcollin), n'eût pas été acculée, comme elle, à la fermeture de l'usine."

Après un jugement en responsabilité qui s'est terminé par un acquittement général, le matériel est mis aux enchères publiques et acquis, sur les conseils de Delorme, par la Société Saint-Gobain, pour équiper son nouveau laboratoire d'application du polychlorure de vinyle de Saint-Fons.

Par une ironie du sort, à une génération d'écart, Jules Weitz et son fils Edmond ont participé le premier à la construction de L'Oyonnaxienne, le second à sa disparition.

Pour les Oyonnaxiens, L'Oyonnaxienne était un symbole. Le refus de sa disparition a été à la mesure de l'enthousiasme qui avait prévalu lors de sa création. L'Oyonnaxienne était aussi un des plus importants acteurs économiques de la cité. Dominjon-Bompart en donne une idée en comparant l'évolution de la consommation d'électricité d'Oyonnax avant et après la fermeture de l'usine. Elle attribue l'écart, de l'ordre de 1.200.000 kwh à l'arrêt de L'Oyonnaxienne.

1928	4.700.000 kwh
1929	4.650.000 kwh
1930	4.480.000 kwh
1931	3.201.000 kwh
1932	2.900.000 kwh
1933	2.850.000 kwh
1934	2.950.000 kwh

Sources documentaires

Archives Départementales de l'Ain, série U-Nantua : fondation, tribunal de Nantua, affaire Louis Bolé (25 janvier 1931, 18 octobre 1932), audience publique du 26 juillet 1938, documents divers.

Archives départementales du Rhône : jugement en appel du 22 février 1939.

Archives du Crédit Lyonnais DEEF 38724 ; comptes rendus des assemblées générales et réunions du conseil des 11 août 1929, 20 juillet 1930, 30 septembre 1930, 29 novembre 1930, 27 décembre 1930, 9 janvier 1931, 29 janvier 1931.

DOMINJON-BOMBARD Blanche, *Essai monographique sur Oyonnax, Lyon, Bosc et frères, 1935; Les 25 années de L'Oyonnaxienne. (Assemblée générale du 29 mars 1925).*

Document dactylographié daté 1935-1936, communiqué par M. Oberhansli (commentaires sur la prise de pouvoir de Petitcollin).

PETITCOLLIN Gustave, *Une Entente avec L'Oyonnaxienne pour le développement d'Oyonnax, Oyonnax, Editions Reine.*

BOLLÉ Louis, *Ma gestion de 20 années à L'Oyonnaxienne, 1929.*

DUBOIS, *Histoire d'Oyonnax, Rex Universis, 1990 (réédition de 1902).*

DUBOIS : divers documents de la médiathèque de Bourg-en-Bresse ; *Bulletin du syndicat des fabricants de peignes, 1909*

